Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 022-212202105-20260307-2026_03_07_12-DE

MAIRIE de PLOUBAZLANEC – 22620
Tel : 02-96-55-80-36 e.mail : mairie.ploubazlanec@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 7 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le Samedi 7 Mars à 9 h 30, en application des articles L 2121-7 et L 2122.8 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de Ploubazlanec, sous la présidence de Monsieur Richard VIBERT, Maire. Convocations en date du 27 Février 2026.

ETAIENT PRESENTS : R. VIBERT, J. MONBEL, A. KERAMBRUN LE TALLEC, H. ILLIEN, C. MORIN, J.F. RIOU, G. LE BARS, N. MARREC, S. COMBELAS, J.P. LEC'HVIEN, C. GOUPIL, S. MASSE, F. ATTARD, Y. SAVARY, M. BREZELLEC, C. LOUSTAU-CAZALET, J. BALCOU, G. CONAN

ETAIENT REPRESENTÉES : S. GUEGAN par J. MONBEL, P. CLEC'H par A. KERAMBRUN LE TALLEC, C. MENGUY PAR C. LOUSTAU-CAZALET

ETAIENT ABSENTS : E. LOMBART, T. PESQUET

SECRETAIRE DE SEANCE : A. KERAMBRUN LE TALLEC

PERSONNEL ADMINISTRATIF et TECHNIQUE : C. HERNOT, L. BEDFERT et B. MASSE

DELIBERATION 2026-03-07 - DOSSIER N° 12

COMPTE FINANCIER UNIQUE – EXERCICE 2025 – BUDGET « LOCAL PROFESSIONNEL 3 RUE GENERAL DE GAULLE»

Présentation : N. MARREC

M. MARREC N. présente le COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 du BUDGET « LOCAL PROFESSIONNEL 3 RUE GENERAL DE GAULLE». Le bilan de l'exercice se résume comme suit :

EXPLOITATION	**PREVU**	**REALISE**
DEPENSES	7 800	3 011.55
RECETTES	7 800	9 156.84
EXCEDENT		**6 145.29**
INVESTISSEMENT	**PREVU**	**REALISE**
DEPENSES	9 445	699.53
RECETTES	9 445	9 444.64
EXCEDENT		**8 745.11**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après délibération :

- **APPROUVE le COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 du BUDGET « LOCAL PROFESSIONNEL 3 RUE GENERAL DE GAULLE» présenté**

Ne prenant pas part au vote : Richard VIBERT, Maire, qui s'est retiré durant le vote.

Pour extrait certifié conforme,
Richard VIBERT
MAIRE de PLOUBAZLANEC